

✓ **CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES - RÉALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CLISSON SÈVRE ET MAINE AGGLO ET SES COMMUNES MEMBRES**

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Commune au groupement de commandes entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et la totalité de ses communes membres, pour la réalisation d'un Schéma Directeur d'assainissement des Eaux Usées et des Eaux Pluviales.

✓ **AGGLO - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale administrative de la CAF pour l'année 2021, à l'échelle de Clisson Sèvre et Maine AGGLO avant d'élaborer d'ici la fin de l'année la CTG pour 2022 sur la base du projet de Territoire.

✓ **TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES - LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION**

Le Conseil Municipal décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

✓ **FINANCES - ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'admission en non-valeur des deux listes :

- N° liste 4826470072 - budget cantine d'un montant de 17,22 €,
- N° liste 4826200212 - budget commune d'un montant de 4,00 €.

✓ **CONVENTION CENTRE DE SOINS - NATUROPATHE ET COMMUNE**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Soins de Aigrefeuille-sur-Maine et Mme BELLiard Maryse et fixe à 123 € la compensation financière de la commune.

✓ **CONVENTION PAYS - CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGE - PROGRAMME ACTEE**

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au programme ACTEE afin de bénéficier d'un accompagnement et de subventions pour les travaux de rénovation énergétique du patrimoine communal.